



PRÉFET
DE VAUCLUSE



PROJET TERRITORIAL « HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE »

ACTION n°1 : ÉTAT INITIAL DE L'AGRICULTURE ET PROSPECTIVE – UTILISATIONS
ET BESOINS EN EAU EN 2018 ET À HORIZON 2040 – SENSIBILITÉ PRIX DE L'EAU ET ÉCONOMIES

Livret n°1 : présentation du projet et du territoire d'étude

Décembre 2018



HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	P 3 - 4
Partie 1 : PRÉSENTATION DU PROJET	P 5 - 9
1.1. Contexte.....	P 5 - 6
1.2. Objet.....	P 5 - 6
1.3. Pilotage.....	P 6 - 7
1.4. Calendrier.....	P 8
1.5. Intervenants.....	P 8-9
1.6. Contributeurs.....	P 8-9
Partie 2 : PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE	P 10 - 17
2.1. Un territoire d'étude vaste et hétérogène... ..	P 10 - 14
2.2. ... Mais un territoire homogène de par sa situation géographique	P 14 - 17

ANNEXES

Annexe 1a : Listing des 81 communes comprises dans le territoire d'étude

Annexe 1b : Fiches d'identité et localisation des 81 communes

Annexe 2 : Calendrier du Projet

PRÉAMBULE

En réponse à l'appel lancé par la Région PACA en janvier 2017 dans le cadre du dispositif 16.5 du programme de développement rural, la Chambre d'agriculture de Vaucluse s'est proposée pour réaliser l'opération d'amélioration de l'utilisation des ressources en eau à des fins agricoles dans le territoire « Hauts de Provence Rhodannienne » dans le cadre d'une approche commune associant la profession agricole, les irrigants, les gestionnaires des réseaux d'irrigation, les gestionnaires des milieux aquatiques de l'ensemble du territoire, sous l'égide de M. Le Préfet de Vaucluse, et sous le label du Projet Territorial.

Cette opération vise à mobiliser dans le cadre d'une action coopérative, des ressources en eau de substitution pour assurer l'équilibre économique du territoire agricole, et permettre, dans la perspective du changement climatique, l'atteinte du bon état des masses d'eau des bassins versants Lez, A/Eygues, Ouvèze et de la nappe Miocène du Comtat, secteurs classés en déficit quantitatif par le SDAGE RMC 2016-2021.

M. le Préfet de Vaucluse assure la concertation entre tous les acteurs du territoire, en l'absence de gouvernance organisée des masses d'eau naturelles et des réseaux d'irrigation. Le territoire couvre 81 communes, comprises dans les deux départements Drôme et Vaucluse, et deux Régions AURA et PACA.

La Chambre d'agriculture de Vaucluse a été désignée par le Comité de Pilotage du Projet Territorial, maître d'ouvrage des travaux nécessaires pour en premier lieu caractériser l'agriculture actuelle et prospective du territoire, puis évaluer le besoin en eau brute du territoire au regard du changement climatique, ensuite identifier les ressources de substitution et enfin proposer des scénarii d'adaptation des réseaux d'irrigation existant, y compris le scénario de mobilisation des eaux du Rhône. La mission comporte également l'objectif de faire émerger une maîtrise d'ouvrage coopérative de l'eau agricole. Enfin, il est demandé d'assurer le caractère reproductible des méthodes employées pour faciliter la réalisation de projets multi-partenariaux autour de la gestion de l'eau.

L'Opération démarrée le 1^{er} mars 2017, prévue pour une durée de 2 années, comporte 3 grandes Actions :

Action 1 : Etat initial de l'agriculture et prospective – Besoins en eau

Action 2 : Scénarii d'aménagements hydrauliques – Analyse Coûts Bénéfices

Action 3 : Emergence de la maîtrise d'ouvrage coopérative

Le présent rapport de présentation du territoire s'inscrit dans l'Action 1 et dans l'axe A1 du descriptif technique et financier du projet : «A1. Le territoire agricole : contexte, potentialités, dynamiques, perspectives et menaces». Il pose les bases du projet : à savoir la connaissance du contexte administratif, géographique et démographique du périmètre défini pour cette étude.

www.projethpr.fr

Partie 1 : PRÉSENTATION DU PROJET

1.1. Contexte

Les éléments qui ont conduit à la réalisation de ce projet sont :

1 – Le défi de l'Agence de l'eau en 2002 sur la préservation de la nappe phréatique souterraine patrimoniale du Miocène, et la perspective d'interdire les forages agricoles dans cette nappe.

2 – Les sécheresses récurrentes de 2003 à 2007 qui ont fortement pénalisé la production agricole.

3 – Les études sur les volumes prélevables conduites de 2012 à 2016 sur les affluents du Rhône : Lez, A/Eygues, Ouvèze, qui ont conclu à la nécessité de réduire fortement les prélèvements d'eau à usage agricole autorisés à l'étiage (-20% sur le Lez, -40% sur l'A/Eygues, -30% sur l'Ouvèze).

4 – Le changement climatique avéré, avec une augmentation des températures moyennes, conduisant à un accroissement des besoins en eau des plantes cultivées, en particulier de la vigne, principale production du territoire.

5 – La présence d'un grand nombre de structures d'irrigation collectives de petite taille, désorganisées, dans l'incapacité de réaliser seules des aménagements adaptés aux nouveaux enjeux.

6 – La proximité de la ressource en eau du Rhône, et l'existence de droits d'eau suffisants pour venir en substitution des prélèvements sur les ressources déficitaires.

7 – L'engagement fort des Chambres d'agriculture de Vaucluse et de la Drôme dans la recherche de solutions pour permettre la survie d'un territoire rural aux confins des

grandes régions PACA et AURA, situé en marge des traditionnels grands aménagements hydrauliques provençaux

1.2 Objet de la mission

La mission a pour objet de définir des aménagements hydrauliques agricoles permettant de répondre à l'enjeu d'économie d'eau sur les bassins déficitaires, Lez, A/Eygues, Ouvèze, ainsi qu'à l'enjeu d'adaptation au changement climatique pour l'agriculture mais aussi pour les activités en lien avec l'environnement : tourisme, lutte contre l'incendie, maintien de la biodiversité et bien-être des habitants du territoire.

La mission a également pour objet de créer et expérimenter des méthodes croisées de recueil et d'exploitation des données sur les usages et besoins en eau par bibliographie et par enquêtes. Ceci afin de proposer un guide « reproductible » à destination de futurs projets de territoire pour :

- établir l'état des lieux d'un territoire confronté aux enjeux de gestion concertée de l'eau ;
- proposer les solutions techniques ;
- évaluer les coûts et les bénéfices des solutions proposées ;
- faciliter les prises de décisions des partenaires financeurs dans les projets d'aménagements hydrauliques ;
- concerter les usagers agricoles, les élus des communes, les habitants sur un projet commun.

La première partie de la mission, menée du 1^{er} mars 2017 au 31 août 2018 a consisté à caractériser l'agriculture du territoire et ses besoins en eau. Le travail s'est appuyé sur des méthodes de type diagnostic agricole de SCOT ou de PLU, avec la production de bases de données exploitables par un système informatique géographique. Ce travail a nécessité de collecter un

très grand nombre de données de natures très différentes, de les homogénéiser afin de produire des documents lisibles et exploitables à toutes les échelles du territoire (parcelle, quartier, bassin versant, commune, etc ...).

Parallèlement un travail d'enquêtes de terrain a permis de recueillir des données sur les besoins en eau brute des exploitations agricoles et des collectivités. Ces données ont également été traitées sous forme géographique à l'échelle de « secteurs » homogènes hydrologiques et hydrauliques, afin de préparer le travail de l'Action 2 sur la définition de scénarios d'aménagements.

Un appui méthodologique a été apporté par l'établissement de recherche IRSTEA, en particulier par Sébastien LOUBIER, spécialiste de l'économie des réseaux d'irrigation, pour orienter les travaux d'enquête et d'analyse des données sur les besoins en eau et sur la rentabilité de l'irrigation.

1.3 Pilotage

Le **Projet de Territoire** est piloté par M. Le Préfet de Vaucluse qui préside :

- ❖ **Le comité de pilotage** chargé de valider les travaux de la Chambre d'agriculture et d'arrêter in fine le Projet de Territoire ;
- ❖ **Le comité technique** chargé d'orienter les travaux de la chambre d'agriculture et de ses prestataires.

L'**opération d'amélioration de l'utilisation des ressources en eau à des fins agricoles dans le territoire « Hauts de Provence Rhodannienne »** est menée par la Chambre d'agriculture qui est chargée, au travers des 3 Actions citées plus haut, de produire les éléments nécessaires et suffisants pour que le Comité de Pilotage puisse arrêter le Projet de Territoire à l'échéance 2019.

Composition du comité de Pilotage

Préfet coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée ;
 Préfet de région PACA ;
 Préfet de la Drôme ;
 Directrice de la DREAL PACA ;
 Directrice de la DREAL Rhône Alpes ;
 Directrice de la DREAL Rhône Alpes – délégation de bassin ;
 Directeur de la DRAAF PACA ;
 Directeur de la DRAAF Rhône Alpes ;
 Directeur de la DDT de Vaucluse ;
 Directeur de la DDT de la Drôme ;
 Président du conseil régional PACA ;
 Président du conseil régional Rhône Alpes ;
 Président du conseil départemental de Vaucluse ;
 Président du conseil départemental de la Drôme ;
 Président de l'association des Maires du Vaucluse ;
 Président de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence ;
 Président de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence ;
 Président de la Communauté de Communes Pays Rhône Ouvèze ;
 Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan ;
 Président de la Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux ;
 Président de la Communauté d'Agglo Ventoux Comtat Venaissin (COVE) ;
 Président de la Communauté de Communes Val d'Eygues ;
 Président de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence ;
 Directeur de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse – siège de Lyon ;
 Déléguée régionale PACA de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
 CGAAER : M. Denis BAUDEQUIN ;
 CGEDD : M. Etienne LEFEBVRE ;
 Directeur de l'ONEMA – délégation interrégionale Méditerranée ;
 Directeur de l'ONEMA – délégation interrégionale Rhône Alpes ;
 Directeur de l'IRSTEA – direction régionale PACA, centre d'Aix-en-Provence ;

Directeur de l'INRA – centre d'Avignon ;
 Directeur du BRGM – direction régionale PACA ;
 Directeur de France AgriMer – service régional PACA ;
 Directeur de la compagnie nationale du Rhône ;
 Délégué territorial de l'INAO Avignon ;
 Président de la fédération des ASA de Vaucluse ;
 Président de la chambre d'agriculture de Vaucluse ;
 Président de la chambre d'agriculture de la Drôme ;
 Président de la chambre régionale d'agriculture PACA ;
 Président du syndicat des vignerons des côtes du Rhône ;
 Président de l'association des irrigants de Vaucluse (ADIV) ;
 Président de l'ASA des Grés (Bollène) ;
 Président de l'ASA du canal de Carpentras Piolenc Mornas ;
 Président de l'ASA de Grangeneuve (Chateauneuf du Pâpe) ;
 Président du syndicat mixte du bassin versant du Lez ;
 Président du syndicat mixte de l'Ouvèze Provençale ;
 Président du syndicat intercommunal d'aménagement de l'Aygues ;
 Président du syndicat gestion ressource eau en Drôme (SYGRED) ;
 Président du syndicat d'irrigation de la Drôme (SID) ;
 Président du syndicat des eaux Rhône Aygues Ouvèze (RAO) ;
 Président du syndicat des eaux Rhône Ventoux ;
 Président du syndicat des eaux de l'enclave ;
 Président de la fédération départementale des APPMA de Vaucluse ;
 Président de la fédération départementale des APPMA de la Drôme ;
 Présidente de France Nature Environnement Vaucluse ;
 Président de la FRAPNA Drôme ;
 Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse ;
 Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse ;
 Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Composition du comité technique

Directrice de la DREAL PACA
 Directrice de la DREAL AURA
 Directrice de la DREAL AURA – délégation de bassin
 Directeur de la DRAAF PACA
 Directeur de la DDT Drôme
 Président du conseil régional PACA
 Président du conseil régional AURA
 Président du conseil général de Vaucluse
 Président du conseil général de la Drôme
 Déléguée régionale PACA de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
 Président de la fédération des ASA de Vaucluse
 Président de la chambre d'agriculture de la Drôme
 Président de l'association des irrigants de Vaucluse
 Président du syndicat gestion ressource eau en Drôme (SYGRED)
 Président du syndicat d'irrigation de la Drôme (SID)
 Président du syndicat mixte du bassin versant du Lez
 Président du syndicat intercommunal d'aménagement de l'Aygues
 Président du syndicat mixte de l'Ouvèze provençale
 Directeur de la Compagnie Nationale du Rhône
 CGAAER : M. Denis BAUDEQUIN

1.4 Calendrier des Actions

MISSION	ACTIONS	ACTEURS	2017												2018				2019				
			MAR	AVRIL	MAR	MAR	AVRIL																
PILOTAGE PROJET TERRITORIAL ET CONCERTATION	Suivi et animation	PREFECTURE VAUCLUSE DDT VAUCLUSE	[Color-coded grid showing activity periods]																				
	Comit technique																						
	Comité de pilotage																						
	Validation Projet de Territoire																						
OPERATION D'AMELIORATION DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAUX A DES FINS AGRICOLES DANS LE TERRITOIRE HAUTS DE PROVENCE RHODANNIENNE - Réponse à AAP mesure 16-5 FEADER PACA	ACTION 0	Animation Coordination Méthodologie Valorisation	[Color-coded grid]																				
	ACTION 1	Etat des lieux et prospective agricole	CDARA - CRA PACA - SAFER GEOMATIC IRSTEA	[Color-coded grid]																			
		Besoins en eau agricole																					
		Autres besoins et concertation																					
		Synthèses																					
	ACTION 2	Etat des lieux et prospective hydraulique	BE HYDRAULIQUE	[Color-coded grid]																			
		Proposition de scénarii adaptation - ACB																					
		Synthèses																					
	ACTION 3	Animation des Maîtres d'ouvrage	CDARA	[Color-coded grid]																			
		Etude juridique - analyse existant et proposition gouvernance	BF JURIDIQUE	[Color-coded grid]																			

Un calendrier en format plus lisible est fourni en annexe 2

1.5 Liste des intervenants / auteurs de l'étude Action 1 – Etat initial de l'agriculture et prospective – Besoins en eau

Chambre agriculture Vaucluse		
	Mireille BRUN	Chef de projet pour l'Opération d'amélioration de la ressource en eau dans les « Hauts de Provence Rhodannienne » - Actions 0, 1, 2, 3 : animation, méthodes
	Philippe ROLLET	Coordinateur de l'Action 1 « Etat des lieux agricole et Besoins en Eau » Chef de rédaction du rapport Action 1

	Anne MEYER-VALE	Responsable du Pôle Territoire Eau Environnement Action 0, Action 1, Action 3 : animation, méthodes
	Chantal ROBLIN	Chargée d'études Action 1 Données socio-économiques agricoles
	Lauriane CHAMBON	Chargée d'études Action 1 Diagnostic agricole, animation, enquêtes, méthodes, valorisation, rédactions
	Marine JOURDREN	Chargée de mission Action 1 Diagnostic ressources en eau et prélèvements, Bases de données, enquêtes, animation, méthodes
	Manon DUBLET	Chargée de mission Action 1 et action 2 Besoins en eau, méthodes, calculs, Animation ateliers, relation avec le BE hydraulique
	Jeanne-Marie PASCAL	Assistante Actions 0, 1 Enquêtes, rédactions, accueil

Chambre agriculture régionale PACA		
	Noël PITON	Chargé de mission régional eau Action 0 : méthodes, évaluation besoins en eau, scénarii d'aménagements, Gouvernance
	François GROELL	Administration du projet / Région PACA

SAFER PACA		
	Erwan MAROLLEAU	Chef du service Etudes et assistance technique SAFER PACA – Action 1 – Etude foncière
	Gaël DE RANCHIN	Etudes et assistance technique SAFER PACA – Action 1 – Etude foncière

GEOMATIC DEVELOPPEMENT		
	John CLERIN	Bases de données géographiques du diagnostic agricole et des besoins en eau. Illustrations cartographiques des données.

IRSTEA		
	Sébastien LOUBIER	Ingénieur de recherche, spécialiste du fonctionnement et de la gestion des services de l'eau agricole. Méthodes, enquêtes, analyses.

DDT VAUCLUSE		
	Marc CEMOUNI	Ingénieur de la DDT de Vaucluse – Chef du projet de Territoire pour le Préfet de Vaucluse. Pilotage du projet de Territoire.

1.6 Contributeurs à l'Action 1 – Etat initial de l'agriculture et prospective – Besoins en eau

Chambre agriculture de Vaucluse		
	Claire BERNARD	Chargée de Mission OUGC – Recensement des données sur les prélèvements des ASAs
	Gérard GAZEAU	Chargé de mission Sols - Aptitudes des sols
	Anthony MUSCAT	Chargé de mission – Recensement des données prélèvements individuels agricoles

Chambre agriculture de la Drôme		
	François DUBOCS	Chargé de mission gestion Eau – Prélèvements d'eau agricoles
	Isabelle MEJEAN	Responsable de l'équipe Viticulture – Nyons – Filière viticole

Les élus en charge du projet		
	André BERNARD	Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse
	Sandrine ROUSSIN-PHILIBERT	Membre de la Chambre d'agriculture de la Drôme

Partie 2 : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

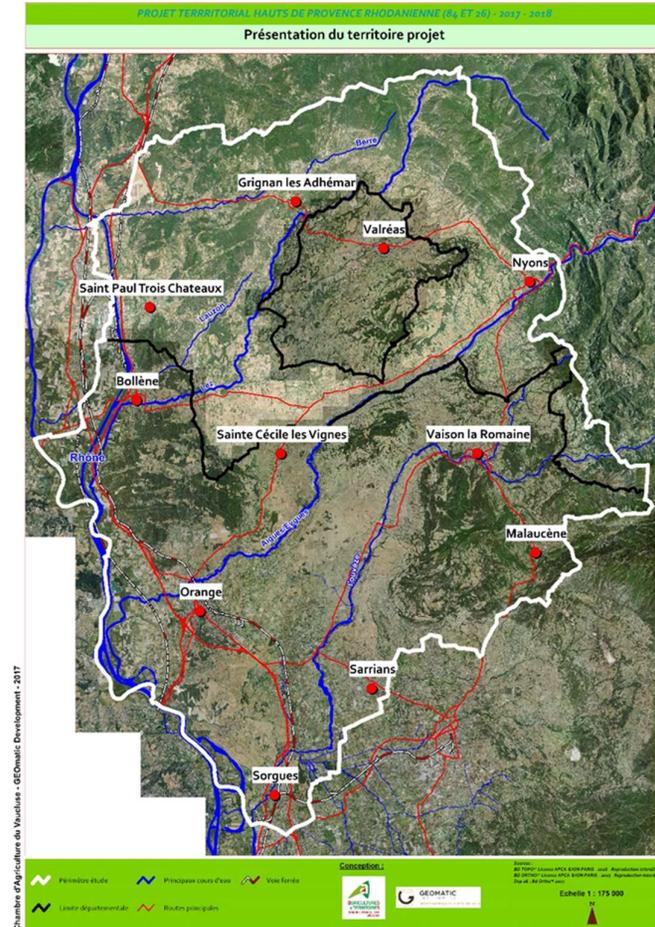
2.1. Un territoire d'étude vaste et hétérogène...

2.1.1. Caractéristiques administratives

Le périmètre du projet territorial Hauts de Provence Rhodannienne (HPR) se situe dans le sud-est de la France, au croisement des 2 régions **Auvergne-Rhône-Alpes** et **Provence-Alpes-Côte-d'Azur**, à cheval sur les 2 départements **Drôme** et **Vaucluse**. Il comprend **81 communes**⁵ (34 drômoises et 47 vauclusiennes) couvrant une superficie de **1 620 km²** et se situant aux marges des grands centres régionaux que sont Lyon et Marseille.



Plus précisément, le territoire s'étend de la **Roche-saint-Secret-Béconne**, dans la Drôme, à l'extrême-nord de l'aire d'étude, à **Sorgues**, dans le Vaucluse, au sud ; et de **Mollans sur Ouvèze**, dans la Drôme, à l'est de cette même aire, jusqu'à **Mondragon**, dans le Vaucluse à son extrémité ouest.



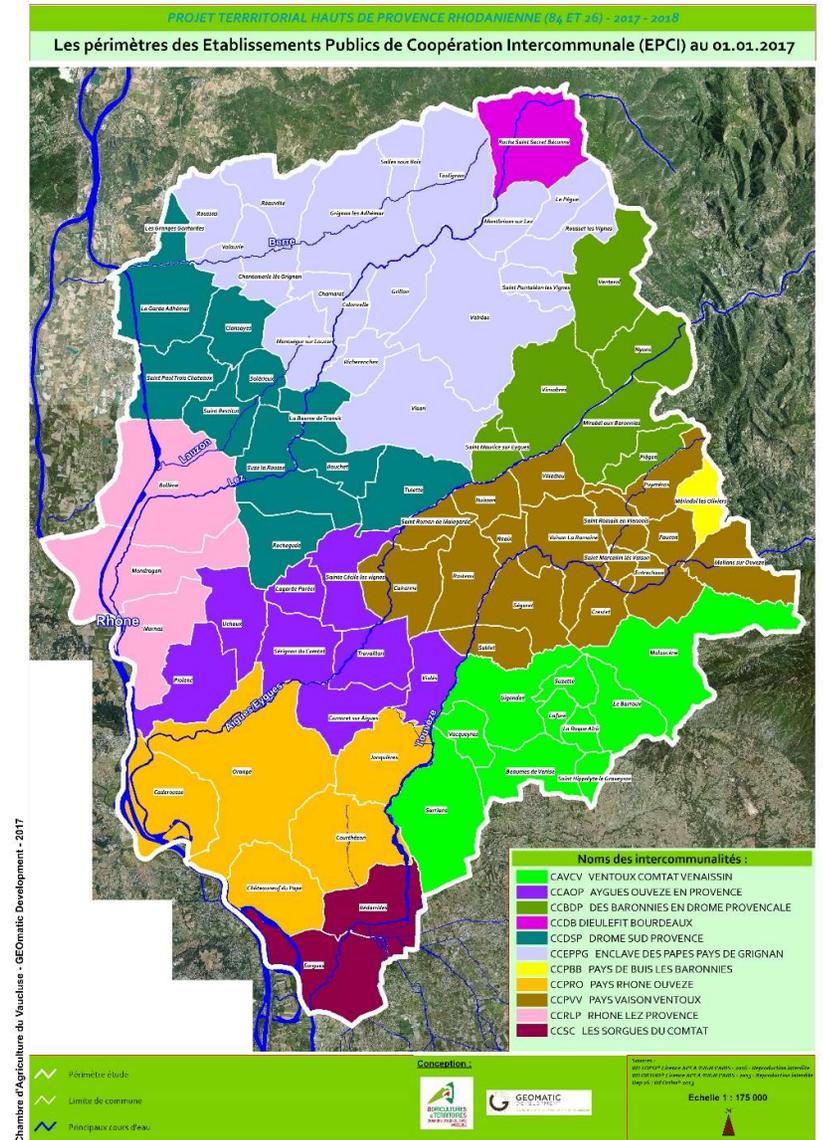
⁵ Pour plus d'informations sur ces 81 communes, voir : Annexe 1a et Annexe 1b

❖ **Les EPCI**

Ces communes sont regroupées au sein d'intercommunalités de type Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le territoire HPR s'étend ainsi sur **11 intercommunalités** plus ou moins concernées (Cf. carte ci-contre et/ou Annexe 2) :

- CAVCV Ventoux Comtat Venaissin
- CCAOP Aygues Ouvèze en provence
- CCBDP des Baronnies en Drôme Provençale
- CCDB Dieulefit Bourdeaux
- CCDSP Drôme Sud en Provence
- CCEPPG Enclave des Papes Pays de Grignan
- CCPBB Pays de Buis les Baronnies
- CCPRO Pays Rhône Ouvèze
- CCPVV Pays Vaison Ventoux
- CCRLP Rhône Lez Provence
- CCSC Les Sorgues du Comtat

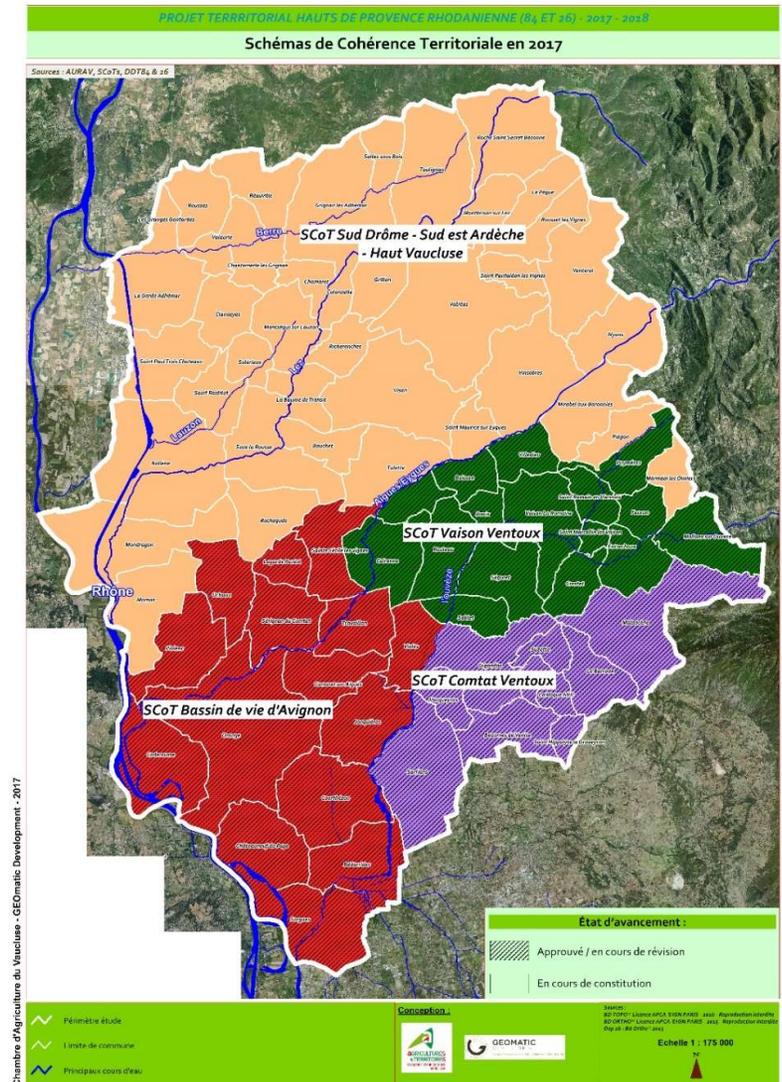


❖ Les territoires de SCoT

3 Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont approuvés sur le territoire HPR

- le SCoT Bassin de Vie d'Avignon
- le SCoT Comtat Ventoux
- le SCoT Vaison Ventoux.

1 quatrième, le SCoT Sud Drôme – Sud-est Ardèche – Haut Vaucluse est quant à lui en cours d'élaboration.



2.1.2. Caractéristiques démographiques

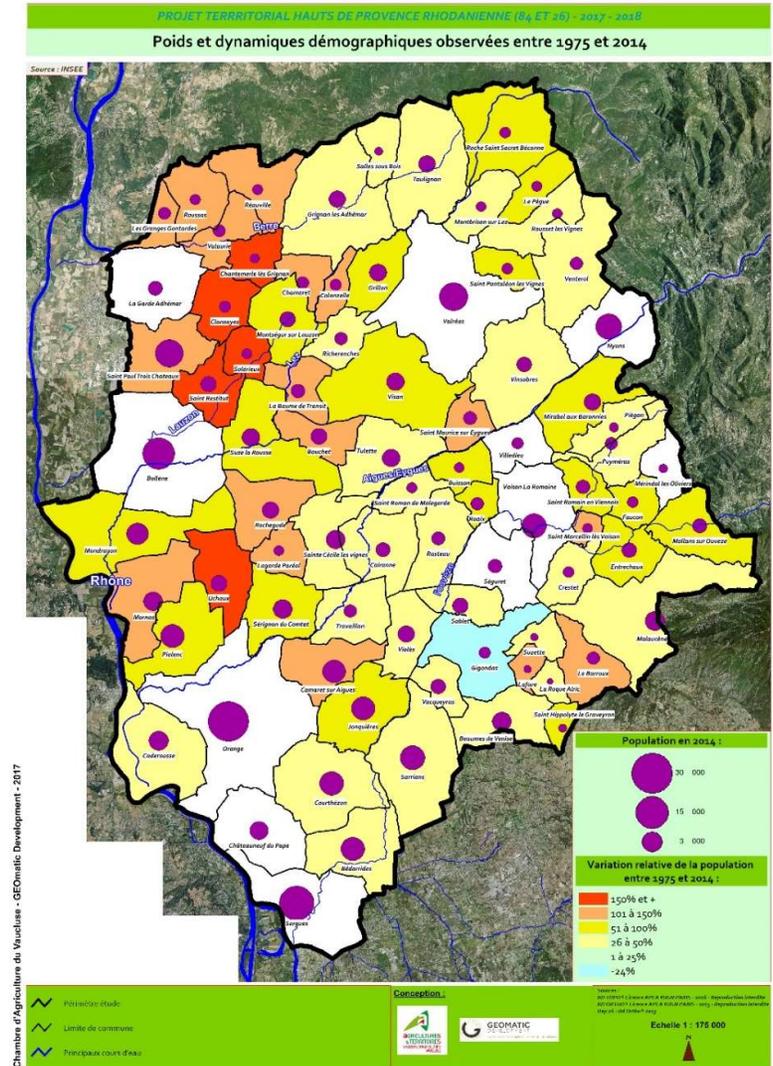
Les Hauts de Provence Rhodannienne se situent aux confins d'Avignon et de Montélimar. Les principaux pôles urbains sont des villes de taille moyenne telles que Sorgues, Orange, Bollène, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valréas, Nyons ou encore Vaison-la-Romaine.

En 2014, selon le recensement INSEE, la population du territoire HPR est évaluée à **200 000 habitants**, soit une densité moyenne de 123 habitants au km². La majorité de la population est concentrée pour **plus de 75 % sur le Vaucluse**.

D'une manière générale, entre 1975 et 2014, toujours selon l'INSEE (Cf. carte page précédente et/ou annexe 4), **on observe sur cette région une augmentation de la population**.

En effet, sur les trois quarts des communes, il y a eu au minimum un accroissement de la population de l'ordre de 25 % en l'espace de 40 ans. La seule commune pour laquelle le nombre d'habitants a régressé est Gigondas dans le Vaucluse.

Les projections réalisées par l'INSEE à l'horizon 2030 vont également dans le sens d'une croissance globale de la population sur l'ensemble du grand Sud-Est⁶ du territoire français, même si un ralentissement de cette progression, par rapport à l'accroissement observé durant le siècle dernier, est annoncé.



⁶ Voir : Lettre-Analyses n° 136. INSEE Rhône-Alpes. Décembre 2010

2.2. ... Mais un territoire homogène de par sa localisation

2.2.1. Aspects géographiques

Les Hauts de Provence Rhodannienne sont délimités à l'est par **une succession de massifs** avec notamment la présence du Ventoux et des Barronies. Sur toute sa façade ouest, **le fleuve Rhône** fait frontière (Cf. carte page suivante et/ou Annexe 5).

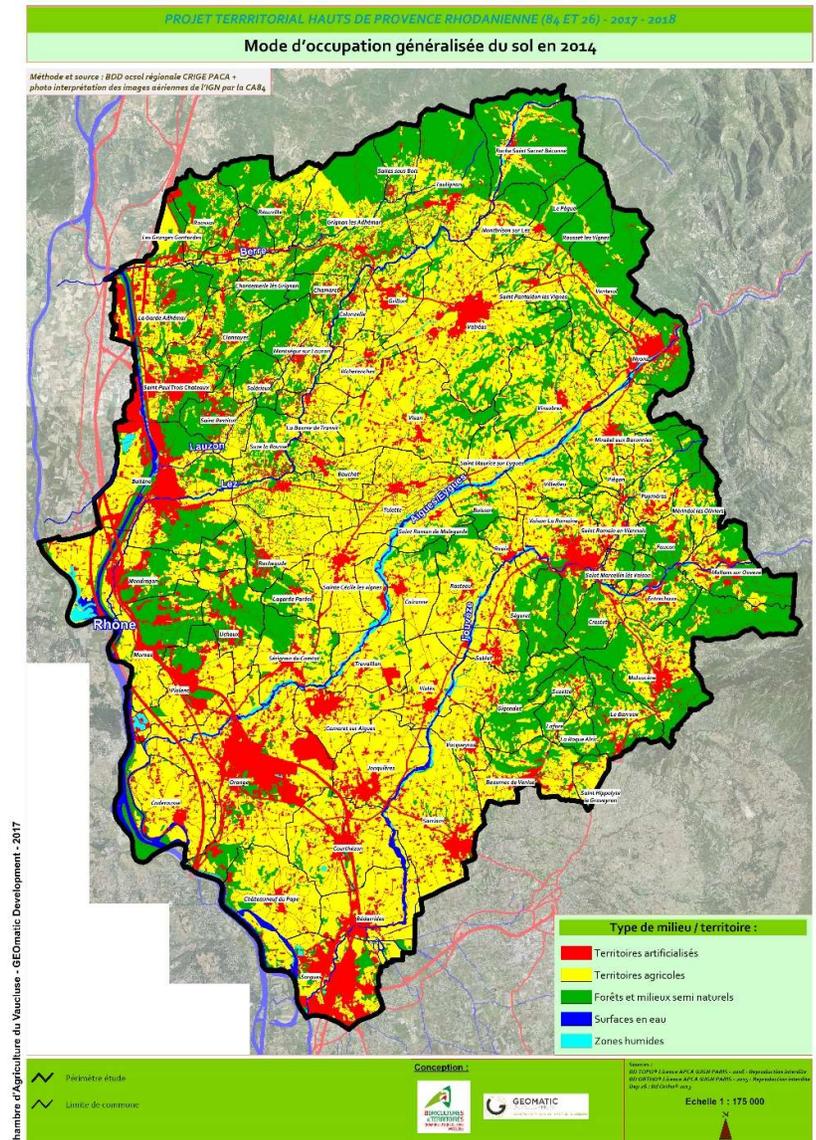
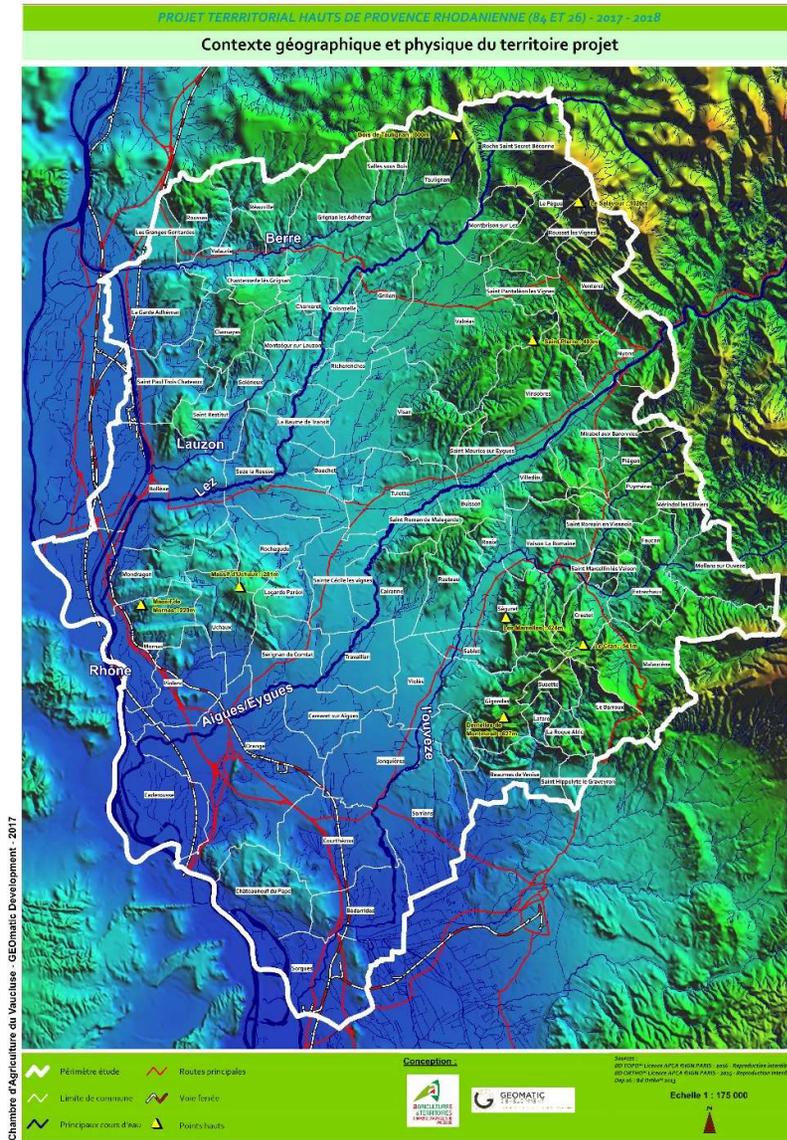
Ce territoire est également structuré autour des trois cours d'eau majeurs que sont : le Lez, l'A/Eygues et l'Ouvèze ; leurs bassins versants sont tous orientés nord-est/sud-ouest.

Deux autres cours d'eau au nord-ouest du périmètre HPR sont notables ; il s'agit de la Berre et du Lauzon.

2.2.2. « Hauts de Provence Rhodannienne »

L'appellation « Hauts de Provence Rhodannienne » donnée à ce territoire est liée aux caractéristiques suivantes :

- ❖ « **Provence** » les 81 communes concernées font partie de l'ancienne province désignée sous le nom de « Provence » : les communes drômoises s'inscrivent dans le secteur sud de la drôme, appelé « Drôme provençale » ; le Vaucluse dans son ensemble est partie intégrante de la Provence ;
- ❖ « **Hauts de** » car c'est un territoire qui se situe à l'extrême-nord de la Provence ;
- ❖ « **Rhodannienne** » car il alimente par ses cours d'eau structurants que sont le Lez, l'E/Aygues et l'Ouvèze, en rive gauche, le fleuve Rhône qui le borde à l'ouest.



2.2.3. Aspects paysagers et agricoles

Le secteur géographique sur lequel porte cette étude est façonné et marqué par son agriculture, et plus encore par sa viticulture. S'il est vrai que 54 % du territoire est occupé par des surfaces agricoles, il est aussi vrai que 68 % de ces dernières, selon le RGA 2010, sont occupées par des vignes.

Une analyse détaillée des aspects physiques et de l'agriculture sur le territoire HPR, et par conséquent de ce qui participe grandement à son homogénéité, figure dans le **livret n° 2 : État initial du territoire agricole.**





Les 4 principaux cours d'eau structurant le territoire des hauts de Provence Rhodannienne :
le fleuve Rhône, l'Ouveze, l'A/Eygues et le Lez
Paysage viticole au cœur du territoire d'étude

Source : CA84

En résumé, quelques chiffres-clefs :

Les Hauts de Provence Rhodannienne, ce sont :

- ❑ 81 communes,
- ❑ Sur 2 départements : Drôme et Vaucluse,
- ❑ Et sur 2 régions AURA et PACA,
- ❑ S'étalant sur 1 620 km²,
- ❑ 11 EPCI plus ou moins concernés,
- ❑ 4 territoires de SCoT,
- ❑ 200 000 habitants,
- ❑ 1 fleuve : le Rhône et ses trois affluents : Lez, A/Eygues et Ouvèze
- ❑ Et 54 % de surfaces agricoles.

